

ARRÊTÉ RECTORAL

TAUX MAXIMUM DE BACHELIERS « NON RESIDENTS » FIXÉS POUR LES LICENCES

La Rectrice de la région académique Guadeloupe,
Rectrice d'académie
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu la loi 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)

Vu l'article L 612-3 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 :

Est arrêté **un taux maximum de bacheliers non résidant dans l'académie** à retenir pour l'accès aux formations non sélectives en tension de l'université des Antilles - pôle Guadeloupe – dans le cadre de la procédure nationale **Parcoursup 2024**.

Article 2 :

Le taux défini à l'article 1 porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme Parcoursup aux candidats bacheliers et est rapporté aux capacités d'accueil de chaque formation.

Article 3 :

Le taux d'appel est précisé pour chaque formation concernée dans le tableau présenté en annexe.

Article 4 :

Le président de l'université des Antilles, le vice-président de l'université des Antilles - pôle Guadeloupe - sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guadeloupe. Ainsi que sur le site académique du Rectorat de la Guadeloupe.

Les Abymes, le 29 avril 2024



La Rectrice de Région Académique Guadeloupe
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Christine GANGLOFF-ZIEGLER

**TAUX MAXIMUM « NON RESIDENTS » - 2024 -
LICENCES
UNIVERSITE DES ANTILLES PÔLE GUADELOUPE (UA)**

Etablissement	Licences	Taux "Non Résidents" arrêtés
Université des Antilles - Pôle Guadeloupe	Mathématiques – PPPE – Parcours Préparatoire Professorat Ecoles	5
	Langues étrangères appliquées - Parcours Anglais-Espagnol	50
	Lettres - Parcours Etudes littéraires appliquées (option préparation IEP) / Métiers de l'enseignement et de la recherche	50
	Humanités - Parcours Histoire et sciences sociales (option préparation IEP)	50
	Economie et gestion - Métiers de l'environnement & aménagement du territoire/Métiers de l'expertise éco & managériale + LAS	5
	Science politique - Science politique – Guadeloupe + LAS	50
	Droit / Métiers de l'ingénierie économique et juridique - Guadeloupe	5
	Droit / Métiers de l'ingénierie économique et juridique - Guadeloupe - Licence accès Santé (LAS)	5
	Physique, chimie - Chimie et applications(C&A) / Physique et application (P&A) / Physique-Chimie pour l'enseignement + LAS	50
	Sciences de la vie et de la terre - Biologie des organismes et de l'environnement (BOE)	5
	Sciences pour la santé - Biochimie - Sciences de l'aliment (BSA) / Sciences de la santé (BSS) + LAS	5
	Mathématiques - Application des sciences / Mathématiques pour l'enseignement + LAS	50
	Informatique scientifique / Méthodes Informatiques appliquées à la gestion des entreprises / Informatique appliquée + LAS	50
	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS	5
	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Licence accès Santé (LAS)	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie -	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences pour la santé	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et gestion	5
	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	5
Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Science politique	5	